



# Communiqué de presse

**Conseil municipal  
du lundi 4 avril**

**Vendredi 1<sup>er</sup> avril**

Le Conseil municipal se réunira **lundi 4 avril à 14h à la salle de la Carrière**. Les débats sont ouverts au public et seront retransmis en direct sur [saint-herblain.fr](http://saint-herblain.fr)

34 délibérations sont à l'ordre du jour ainsi qu'un vœu de soutien à l'éducation prioritaire pour demander le rattachement des écoles Nelson-Mandela, Rabotière, Bernardière et Sensitive au réseau REP+.

Les conseillères et conseillers municipaux seront notamment amenés à se prononcer sur la traduction en acte de plusieurs mesures du programme de la majorité :

- Un appel à manifestation d'intérêt pour **l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la nouvelle tribune du Vigneau**. Cet appel à l'épargne citoyenne pour la production d'énergie renouvelable traduit pour M. le maire Bertrand Affilé « *la volonté de la Ville d'œuvrer dans le sens de la transition écologique.* »
- Un **soutien aux associations pour la location de la salle de la Carrière** : « *Cette mesure répond à un besoin exprimé par les associations durant la construction de notre programme, précise le maire Bertrand Affilé, nous optimisons l'existant en offrant un soutien financier plutôt que de construire un nouveau bâtiment* ». L'aide sera attribuée selon les modalités de location, l'instruction des demandes et la décision d'un jury d'attribution.

La Ville propose également d'apporter son **soutien aux réfugiées et réfugiés Ukrainiens** via l'attribution d'une subvention de 7200€, versée au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales – Action Ukraine – Soutien aux victimes du conflit,

Le Conseil municipal votera **l'évolution des tarifs municipaux 2022-2023**. 85% de ceux-ci sont calculés proportionnellement au quotient familial des familles, sur la base d'un pourcentage du coût du service appelé taux d'effort. Ainsi, les ménages qui atteignent le plafond paient proportionnellement moins que les familles en dessous. Après 3 années de gel pour soutenir les familles durant la crise sanitaire, la Ville propose d'augmenter ce plafond de 1,6% conformément à l'inflation. **Une mesure d'équité qui permet de rééquilibrer la proportionnalité entre les tarifs municipaux et les ressources des Herblinoises et Herblinois.**

Vous trouverez en pièce jointe l'ordre du jour complet des débats.

**Conseil municipal, lundi 4 avril à 14h, salle de la Carrière. Accès par la rue du Docteur-Boubée.**

**Contact presse**  
Ville de Saint-Herblain  
Cabinet du Maire  
Service communication  
Tél : 02 28 25 20 31  
[communication@saint-herblain.fr](mailto:communication@saint-herblain.fr)

